

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

AVIS PUBLIC

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 1443 (PROJET DE RÈGLEMENT N° 1443-1)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Le conseil municipal de Mont-Royal a adopté, à sa séance ordinaire du 23 janvier 2024, le Projet de règlement N° 1443-1 modifiant le Règlement de construction N° 1443 en ce qui a trait aux clapets antiretours.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le maire expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet au cours d'une ASSEMBLÉE PUBLIQUE qui aura lieu le mercredi 7 février 2024, à 17 h au 90, avenue Roosevelt, Mont-Royal.

Le projet de règlement peut être consulté durant les heures d'ouverture, au bureau du greffier situé au 90, avenue Roosevelt ou sur le site web de la ville : www.ville.mount-royal.qc.ca.

Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Mont-Royal.

Pour toute question ou tout renseignement supplémentaire concernant la procédure ci-haut, vous pourrez communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone (514) 734-2988.

Donné à Mont-Royal, le 29 janvier 2024.

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy

Town Clerk

PUBLIC NOTICE

AMENDMENT TO CONSTRUCTION BY-LAW NO. 1443 (DRAFT BY-LAW NO. 1443-1)

PUBLIC MEETING

Mount Royal Town Council adopted, at its regular sitting of January 23, 2024, the Draft By-law No. 1443-1 to amend Construction By-law No. 1443 with respect to check valves.

In accordance with the *Land Use Planning and Development Act* (CQLR, Chapter A-19.1) the Mayor will explain the object of the Draft By-law and the consequences of its adoption, and will hear every person or body wishing to express an opinion on the subject at a PUBLIC MEETING on, Wednesday, February 7, 2024, at 17:00, at 90 Roosevelt Avenue, Mount Royal.

The draft by-law may be consulted during regular business hours at the Town Clerk's Office located at 90 Roosevelt Avenue, Mount Royal or on the Town's website: www.town.mount-royal.qc.ca.

This Draft By-law does not contain provision making it a by-law subject to approval by way of referendum.

The proposed Draft By-law applies to the entire territory of the Town of Mount Royal.

For any question or additional information concerning the above procedure, you may contact the undersigned at the telephone number (514) 734-2988.

Given at Mount Royal on January 29, 2024.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 1443-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION N° 1443 EN CE QUI À TRAIT AUX CLAPETS ANTIRETOURS**

SOMMAIRE DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION	
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT :	23 JANVIER 2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	2024
ENTRÉE EN VIGUEUR : 2024

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 23 janvier 2024 que le projet de règlement a été déposé à la même séance.

LE 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le Règlement de construction n° 1443 est modifié par l'abrogation de l'article 70.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire,

Le greffier,

Peter J. Malouf

Alexandre Verdy

Projet du 23 janvier 2024